



1003233502

DATE DEPOT : 2010-04-13

NUMERO DE DEPOT : 32335

N° GESTION : 2010B08100

N° SIREN : 519109607

DENOMINATION : JAINA CAPITAL

ADRESSE : 1 rue François 1ER 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/04/02

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIERNOM

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEMENTAIRE

**JAÏNA CAPITAL**  
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros  
Siège social : 117 avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne-Billancourt  
RCS Nanterre 519 109 607

---

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
en date du 2 avril 2010

---

L'an deux mille dix,

Le 2 avril,

A Paris,

Monsieur Marc Simoncini, né le 12 mars 1963 à Marseille, de nationalité française, demeurant 146 boulevard Camélinat, 92240 Malakof (ci-après l'« Associé Unique »),

En sa qualité d'associé unique de la société Jaïna Capital, société par actions simplifiée au capital social de cent mille euros, dont le siège social est situé 117 avenue Victor Hugo, 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 519 109 607, (ci-après la « Société »),

A pris les décisions suivantes :

**1) Changement de siège social**

L'Associé Unique, conformément à l'article 4 des statuts de la Société, décide de modifier le siège social qui est situé à compter de ce jour à l'adresse suivante :

1, rue François 1<sup>er</sup>, 75008, Paris

**2) Modification de l'article 4 des statuts**

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit :

« Article 4. – Siège social

Le siège social est fixé à Paris (75008), 1 rue François 1<sup>er</sup>.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'associé unique. »

**3) Modification de l'article 1 des statuts**

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit :

« Article premier – Forme

La société est une société par actions simplifiée. Elle ne peut procéder à une offre au public de ses titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ces titres. »

MM.

**4) Nomination d'un commissaire au compte titulaire**

L'Associé Unique décide de nommer, Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices à compter de ce jour la société KPMG Audit IS dont le siège social est 3 Cours du Triangle – immeuble « Le Palatin » Puteaux 92939 Paris la défense Cedex, ~~représentée par Monsieur Grégoire Menou, associé~~.

La société KPMG Audit IS a fait connaître par avance à la Société qu'elle accepterait ce mandat.

**5) Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant**

L'Associé Unique décide de nommer, Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices à compter de ce jour la société KPMG Audit ID dont le siège social est 3 Cours du Triangle – immeuble « Le Palatin » Puteaux 92939 Paris la défense Cedex, ~~représentée par Monsieur Jean-Luc Decormoy, associé~~.

La société KPMG Audit ID a fait connaître par avance à la Société qu'elle accepterait ce mandat.

**6) Pouvoirs**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président.

